

# Colère

(Traduit de l'anglais)

Matthieu 5, 21 et 22

W. Kelly

[Bible Treasury N4 p. 244-246]

[Paroles d'évangile 12.8]

Les scribes et les pharisiens étaient tout particulièrement ritualistes et attachés à l'apparence extérieure. C'était la lettre, non pas l'esprit. Notre Seigneur ne condamne pas seulement une justice de simples actes extérieurs, mais Il insiste sur la réalité intérieure comme étant indispensable pour le royaume des cieux. Il n'explique pas, à ce moment-là, comment la justice pratique requise est possible et réellement accomplie dans des hommes pécheurs. Il a déjà fait savoir à Nicodème la nécessité qu'il y a, pour un Juif tout autant que pour un Grec, d'être né de nouveau, aussi bien que d'avoir la rédemption par Sa croix. Ici, Il expose à Ses disciples la nécessité absolue de réaliser les diverses qualités spirituelles placées devant eux, afin d'entrer dans le royaume. Alors que les pharisiens rétrécissaient de façon fatale la portée de l'Écriture, le Seigneur lui donne sa plénitude, comme nul autre ne pouvait le faire. La première de ces références à la loi concerne la loi du meurtre. Mais le Seigneur va incommensurablement plus loin, pour ce qui concerne le royaume.

« Vous avez ouï qu'il a été dit aux anciens : « Tu ne tueras pas ; et quiconque tuera, sera passible du jugement ». Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère légèrement contre son frère sera passible du jugement ; et quiconque dira à son frère : « Raca », sera passible du jugement du sanhédrin ; et quiconque dira « fou », sera passible de la géhenne du feu » (Matt. 5, 21-22). Il avait justifié la loi et les prophètes. Tout devait passer. Pourtant, la loi n'avait rien amené à la perfection [Héb. 7, 19]. Il parle comme Celui qui est au-dessus de la loi et qui lui a donné toute sa plénitude de Sa propre autorité.

Ainsi, le commandement est rendu extrêmement large et profond. La cognée est mise à la racine de l'arbre mauvais [Matt. 3, 10]. Tous les sentiments violents sont jugés comme sous le regard de Dieu, et toute parole mauvaise de malice et de mépris est montrée comme ayant de dangereuses conséquences de péché. Comme Il le dit plus tard dans le même évangile (Matt. 12, 37) : « Par tes paroles tu seras justifié, et par tes paroles tu seras condamné ». Ici, Il met en garde, non pas tant contre toute parole légère, mais contre celle de colère, de haine ou de mépris. Le Juge de toute la terre, Lui-même méprisé par l'homme et haï par la nation, comme cela devait être bientôt démontré, ne pouvait pas manquer de discerner justement.

Le danger qu'Il dénonçait est un sentiment brûlant du moi, du vieil homme enflammé par la géhenne [Jacq. 3, 6]. Les circonstances peuvent empêcher son expression ; mais il demeure dans le cœur qu'il gouvernait, et se fait finalement sentir dans toute sa malveillance. Celui qui a formé le cœur le connaît, tout comme Il détecte un sentiment si opposé à Sa propre nature, non seulement inconvenant dans l'homme, mais tout à fait en désaccord avec ceux qui procurent la paix, ceux qui sont purs de cœur, les miséricordieux, aussi bien que les pauvres en esprit, ceux qui mènent deuil, les débonnaires, et ceux qui ont faim et soif de la justice, les bienheureux qui sont propres pour le royaume des cieux. Comment cela pourrait-il aussi s'accorder avec le fait

d'être persécuté pour l'amour de la justice ? Comment cela irait-il avec le fait d'être dans l'opprobre, et d'avoir toute espèce de mal dit et fait contre soi faussement, à cause de Christ, oui, se réjouissant et tressaillant de joie d'être ainsi diffamé et maltraité pour Son nom ?

Mais nous savons que très récemment (Marc 3, 1-6), le Saint et le Véritable a regardé alentour avec colère dans la synagogue ceux qui surveillaient avec une haine meurtrière, s'il guérirait un pauvre malade le jour du sabbat. Au lieu de reculer devant la question, Il invita l'homme à se lever au milieu de tous. Eux (le grand et le petit) étaient silencieux ; mais le feu de leur colère brûlait de Le détruire, après qu'il a aussi invité l'homme à étendre sa main sèche, rétablie en un instant. Sa sainte colère était émue de l'endurcissement de leur cœur qui, dans une vaine confiance dans la tradition (toujours fausse), était ainsi exaspéré contre la bonté active et bénie de Dieu comme étant une réalité parmi les hommes ici-bas.

Déjà, Jean le baptiseur avait dit aux sadducéens qui venaient à son baptême : « Race de vipères, qui vous a avertis de fuir la colère qui vient ? Produisez donc du fruit qui convienne à la repentance ; et ne pensez pas de dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père » [Matt. 3, 7-9]. C'étaient des paroles cinglantes ; mais si la colère dictait une parole, elle était sainte et pas égoïste. C'était de l'indignation envers les hommes qui recherchaient une forme religieuse pour couvrir leur incrédulité et leur méchanceté. Et Lui, dont Jean se sentait indigne de délier la courroie de Sa sandale, prononça malheur sur malheur envers ces scribes et ces pharisiens, quoiqu'ils soient tenus en haute estime chez les Juifs. Il les appelait des guides aveugles, ainsi que fous, hypocrites et serpents ; comment pourraient-ils échapper au jugement de l'enfer ? Le Seigneur béni n'était-il pas pleinement justifié dans Ses paroles, écrasantes comme elles l'étaient au plus haut degré ? Ce n'était pas de l'inimitié de dire la vérité à celui qui faisait le mal, afin qu'il se repente. La chair déteste la fidélité.

Si l'on objectait qu'ainsi, le Seigneur avait justement le droit de dénoncer, mais que nul autre ne le peut, que devons-nous apprendre de quelqu'un qui avait les mêmes passions que nous ? Celui-ci, dans une occasion convenable, pouvait dire dans l'Esprit, à un saint égaré de Corinthe qui mettait en question la résurrection : Insensé ! [1 Cor. 15, 36], comme il avait dit auparavant : « Réveillez-vous pour vivre justement, et ne péchez pas ; car quelques-uns sont dans l'ignorance de Dieu, je vous le dis à votre honte ». Ainsi dans le chapitre suivant, il déclare que si quelqu'un n'aime pas le Seigneur, qu'il soit anathème, Maranatha (maudit à la venue du Seigneur), 1 Corinthiens 15 et 16. Le même apôtre dit aux saints (Éph. 4, 26) : « Mettez-vous en colère et ne péchez pas ». Si quelqu'un suit véritablement le Seigneur et l'apôtre, la colère est alors un devoir, non pas un péché ; mais il faut certainement en outre veiller et prier.

La source, le motif et le but décident de la chose. Si c'est de Dieu et pour Lui par l'Esprit, la colère a Sa sanction ; si elle est pour soi, c'est le mal qui expose au jugement ; et ainsi, le Seigneur dénonce ses différents degrés, exprimés dans une forme familière aux Juifs.

Ô mon compagnon pécheur, dont les paroles ont été de façon habituelle pécheresses, violentes et impies, comment pouvez-vous, tel que vous êtes, entrer dans le royaume ? Et si vous ne le pouvez pas, quelle doit être votre fin sans fin ? Le Juge vous le dit clairement. Mais Il est actuellement le Sauveur, le seul et parfait Sauveur. Fuyez, fuyez pour trouver un refuge, le pardon, et une nouvelle nature, vers Lui qui seul peut vous donner tout ce dont vous avez besoin. La ressource de la grâce de Dieu, c'est Christ. Et si nous croyons en Lui, Son amour nous constraint à vivre, non pour soi, mais pour Celui qui pour nous est mort et ressuscité [2 Cor. 5, 15]. Alors seulement nous nous purifierons de toute souillure de chair et d'esprit, achevant la sainteté dans la crainte de Dieu [2 Cor. 7, 1].